



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mars 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour de mars deux mille dix (30/03/2010) à 19 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine  
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

**Est absent :**

M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, et monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, assistent également à la séance.

**10-03-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une première séance de travail d'une durée de trois heures et demie ayant eu lieu le 23 mars dernier où il fut question des sujets suivants : aménagement du territoire (PDZA (Plan de développement de la zone agricole); jugement Oasis du port; consultation sur le schéma, mémoires déposés; réunion pour la protection du saumon sur la Rivière-Malbaie : résumé, début de notre nouvel aménagiste, monsieur Simon Villeneuve; cocktail, Saumon Rivière-Malbaie : participation financière de la MRC de Charlevoix-Est); gestion des matières résiduelles (retour sur l'addenda numéro 1 de la deuxième

version du devis de collecte sélective : avis juridique et professionnel; offre du compacteur usagé d'Aurel Harvey & Fils d'une somme de 25 000 \$; projet d'écocentre au LET); présentation de la CRÉ, le bois pour la construction; administration générale, sécurité publique, greffe et développement régional (bilan de santé; informatique : devis; site Internet; AQTA : délégation de monsieur André Tremblay); et d'une seconde séance de travail d'une durée de deux heures ayant eu lieu à 17 h, précédant le présent conseil où il fut question des sujets suivants : sécurité publique, greffe et développement régional (laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural » : présentation de la nouvelle agente de développement social en poste depuis un mois et demi et petit résumé de ses actions, sécurité incendie : suivi des modifications du schéma de couverture de risques en sécurité incendie avec monsieur Daniel Boudreault); états financiers 2009 de la MRC (présentation de monsieur Benoît Côté, vérificateur); aménagement du territoire (agrandissement du territoire : demande de monsieur Gaétan Girard; demande de rencontre de l'UPA; suivi de dossiers divers); gestion des matières résiduelles (projet de lettre pour confirmer que les pourparlers de partenariat de récupération entre la MRC et le SAAB sont en cours; projet d'un abri pour les bacs à la MRC; autorisation de demander des soumissions pour la réalisation des plans, des devis et de la construction du poste de transbordement des matières recyclables (conditionnel au choix de l'option du contrat de collecte sélective 2010-2015); octroi du contrat de collecte sélective 2010-2015); administration générale (contrat pour volet informatique : résultats des soumissions; aéroport de Charlevoix : ouverture le 1<sup>er</sup> avril au lieu du 1<sup>er</sup> mai; TNO, états financiers du comité des loisirs; téléphonie IP : procédure de dépannage; projet Hydro-Québec : suivi; renouvellement du contrat 911 avec CAUCA; suivi dossiers divers); l'ordre du jour est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

**10-03-02**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2010**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2010.

10-03-03

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT  
DU 8 MARS 2010**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 8 mars 2010.

10-03-04

**ACCEPTATION DE LA GRANDE RÉOLUTION DE MARS 2010**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter les délégations, nominations, adhésions, achats, déboursés trimestriels, comptes à payer et déplacements suivants :

1. Acceptation des comptes à payer des mois de février et mars 2010;
2. Acceptation des déplacements à payer des mois de février et mars 2010;
3. Achat de 3 conteneurs *roll-off* pour l'écocentre de La Malbaie d'une somme de 18 792,56 \$ à Durabac payable à même le budget de la collecte sélective au poste « écocentres »;
4. Achat d'un réfrigérateur pour le garage au LET au coût de 500 \$ plus taxes payable au budget du LET au poste « Équipements de bureau »;
5. Refaire le marquage des stationnements et la réparation des fissures dans l'asphalte au bureau de la MRC;
6. Achat d'équipements de sécurité pour le LET (harnais, ligne de vie, clôture amovible, ventilateur d'espaces clos, etc.) au coût de 13 229,64 \$ taxes incluses payable au poste « équipements de sécurité de GMR »;
7. Achat des outils pour le LET à Pièces d'Autos La Malbaie inc. (Auto Parts Plus) d'une somme de 5 164,85 \$, taxes en sus payable au poste « opération du LET »;
8. Colloque printemps 2010 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 28, 29 et 30 avril 2010 à Saint-Hyacinthe, délégation du directeur général (320 \$ + les frais de séjour);
9. 22<sup>e</sup> colloque du Carrefour Action municipale et famille à Laval les 4 et 5 juin 2010, délégation de mesdames Caroline Dion et Marie-Ève Gagnon (282,19 \$ par personne + les frais de séjour);

10. Sécurité incendie, achat de matériel didactique de prévention destiné aux enfants des garderies et des écoles (562 \$ plus taxes), de 1 000 formulaires (185 \$ plus taxes) et de 1 000 cartons accroches-portes (335 \$ plus taxes) pour les visites de prévention dans les résidences et la correction de fichiers (35 \$ plus taxes) et de vêtements de travail pour le coordonnateur régional et préventionniste (195 \$ plus taxes);
11. Délégation de monsieur Éric Harvey à la conférence des utilisateurs ESRI le 21 avril 2010, au coût de 70 \$ plus taxes;
12. Paiement d'une facture de 450,46 \$ au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la tenue d'une consultation sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé;
13. Délégation de monsieur Simon Villeneuve, à une formation de la COMBEQ sur le traitement des eaux usées les 6 et 7 avril 2010, au coût de 671,61 \$ plus taxes;
14. Formation nationale des agentes et agents de développement rural du 4 au 7 mai 2010 à Tadoussac, délégation de madame Marie-Ève Gagnon et, s'il y a lieu, de madame Caroline Dion au coût de 195 \$ par personne;
15. Aménagement de la salle des maires, achat d'ameublement pour cette salle, achat de mobilier pour l'aménagiste et achat d'une chaise pour la bureautique auprès d'Imprimerie Charlevoix;
16. Achat d'un classeur pour les programmes de la SHQ auprès d'Imprimerie Charlevoix;
17. Renouvellement de l'adhésion de la Chambre de commerce;
18. Renouvellement de l'adhésion de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix au coût de 25 \$;
19. Congrès de l'AQTA, délégation de monsieur André Tremblay;
20. Formation de l'APSAM en espace clos (2 jours) pour le personnel du LET et de l'Aéroport au montant maximal, selon le nombre de participants externes, au coût de 2 165,50 \$ plus taxes;
21. Colloque de la CSST, délégation de monsieur Michel Boulianne, 175 \$ plus taxes;
22. Achat de divers éléments pour le LET (voir la feuille portant la cote GMR-03), pour une somme d'environ 5 000 \$;
23. Achat de deux conteneurs maritimes pour l'écocentre du LET, au coût d'environ 12 500 \$ plus taxes et la livraison est incluse;
24. Participation à l'encan de Envirotechno de la formation des adultes de la Commission scolaire de Charlevoix, délégation du directeur de la gestion des matières résiduelles pour l'achat d'une ou des œuvres pour un montant total de 100 \$;

25. Contribution de la MRC au plan de communication 2009-2010 de la Table de concertation en immigration de Charlevoix (150 \$);
26. Achat d'acide au coût de 3 000 \$ chez CCCE Produits chimiques payable au poste de traitement du lixiviat du LET;
27. Achat de membranes et d'électrolytes pour la sonde à oxygène, au coût de 450 \$ chez Endress and Hauser payable au poste « entretien du site LET »;
28. Colloque des coordonnateurs et gestionnaires de cours d'eau, le 20 avril 2010 à Québec, délégation de madame France Lavoie et de monsieur Simon Villeneuve (pour un total de 300,18 \$);
29. Congrès de la COMBEQ les 22 et 23 avril 2010 à La Malbaie, délégation de monsieur Simon Villeneuve.

10-03-05

**GESTION DU VOLET INFORMATIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé par invitation par la MRC auprès de Info-Services Réseautek et Services Info-Comm pour la gestion de son volet informatique pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 17 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions, le 30 mars 2010 à 9 h 30, dans les locaux de la MRC, qui sont :

- Services Info-Comm : 11 044,20 \$ avant les taxes
- Info-Services Réseautek : 17 380 \$ avant les taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de gestion du volet informatique de la MRC au plus bas soumissionnaire conforme, soit Services Info-Comm, pour une somme de 11 044,20 \$ avant taxes.

c. c. M. Jacques Ouellet, Services Info-Comm  
M. Rock Asselin, Info-Services Réseautek

10-03-06

**SOUPER-BÉNÉFICE DE SAUMON RIVIÈRE-MALBAIE, FINANCEMENT À 50 % DU COCKTAIL (2 500 \$)**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de participer au financement du cocktail du souper-bénéfice de Saumon Rivière-Malbaie pour la somme représentant 50 % du coût, soit 2 500 \$.

**10-03-07**      **ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter les états financiers de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2009 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail du 30 mars 2010.

**10-03-08**      **ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les états financiers du TNO de la MRC de Charlevoix-Est au 31 décembre 2009 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail du 30 mars 2010.

**10-03-09**      **ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, d'accepter les états financiers de l'Aéroport de Charlevoix au 31 décembre 2009 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail du 30 mars 2010.

**10-03-10**      **ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'accepter les états financiers de la gestion des matières résiduelles au 31 décembre 2009 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail du 30 mars 2010.

**10-03-11**      **PROTECTION DU SAUMON DANS LA RIVIÈRE-MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** les efforts et les argents régionaux consentis pour la réintroduction du saumon dans la Rivière-Malbaie;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 12 mars 2010 aux bureaux de la MRC où étaient présents les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, de la ZEC Lac-au-Sable, de la ZEC des Martes, de la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ);

**CONSIDÉRANT** qu'à cette rencontre tous les partenaires gestionnaires de territoire ont pris l'engagement de règlementer, sur leur territoire respectif, la pêche sur la Rivière-Malbaie en autorisant uniquement la pêche à la mouche, et ce, dès mai 2010;

**CONSIDÉRANT** l'explication du représentant du MRNF qui mentionnait que le ministère ne pouvait établir une telle réglementation sur la portion en territoire libre de la rivière avant la saison 2011;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de demander au MRNF qu'il adopte un arrêté ministériel particulier afin que, dès mai 2010, seule la pêche à la mouche soit autorisée sur la partie en territoire libre de la Rivière-Malbaie située entre le barrage d'Abitibi-Bowater à Clermont et celui des Érables dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.

c. c. M<sup>me</sup> Claire Ducharme, directrice, parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie  
M. Mathias Dufour, président, ZEC Lac-au-Sable  
M. Harold Castonguay, président, ZEC des Martes  
M. Ronald Desbiens, président, Saumon Rivière-Malbaie  
M. Robin D'Anjou, président, Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec

10-03-12

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :  
ADOPTION DES MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la MRC de Charlevoix-Est d'élaborer un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie et selon un avis du ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a élaboré et adopté un schéma de couverture de risques en sécurité incendie conforme aux orientations du ministre de la Sécurité publique en date du 25 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 30 de la Loi sur la sécurité incendie prévoit qu'une MRC peut, au besoin, faire une demande de modification de son schéma de couverture de risques afin de modifier les objectifs de protection, réduire les mesures ou reporter les échéances qui y sont prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adressé une telle demande de modification de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie au ministre de la Sécurité publique en date du 29 mai 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de sécurité incendie de chaque municipalité de la MRC ont été consultés relativement à la modification du schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications ont fait l'objet d'une présentation au conseil des maires lors de la séance de travail du 30 mars 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'approuver dans sa totalité le schéma de couverture de risques en sécurité incendie modifié ainsi que son plan de mise en œuvre proposé par le comité de sécurité incendie;
- de mandater la directrice générale adjointe et le coordonnateur régional et préventionniste de la MRC afin qu'ils préparent la tenue d'une consultation publique portant sur les modifications du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- de déposer au ministère de la Sécurité publique, à la suite de consultation publique, le schéma modifié pour approbation du ministre.

10-03-13

**SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1: RENOUELEMENT DU CONTRAT 9-1-1 ET DE LA CONVENTION INCENDIE AVEC LA CAUCA (CENTRALE DES APPELS D'URGENCE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES)**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat 9-1-1 et la convention incendie intervenus entre la MRC et la CAUCA en décembre 2002 sont échus depuis décembre 2007;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle réglementation encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette réglementation, chaque abonné d'un service téléphonique, qu'il soit filaire, cellulaire, IP ou autre, devra payer une somme de 0,40 \$ par ligne par mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de renouveler le contrat 9-1-1 et la convention incendie avec CAUCA, au tarif établi par le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 en vertu de la Loi sur la fiscalité (actuellement à 0,40 \$ la ligne);

Il est également résolu de déléguer le préfet, monsieur Bernard Maltais, et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer ledit contrat et ladite convention.

c. c. M. Daniel Veilleux, CAUCA

10-03-14

**PAIEMENT DES RETENUES POUR LA MACHINERIE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Hewitt Équipement a livré le compacteur à déchets en respectant l'ensemble des exigences exigées au devis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Strongco Équipements a livré la chargeuse sur pneus en respectant l'ensemble des exigences exigées au devis sauf pour l'attache de la gratte à chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Strongco Équipements a fait un crédit de 1 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est à titre de compensation pour l'attache de la gratte à chemin sur la chargeuse sur pneus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- De payer à l'entreprise Hewitt Équipement la balance de paiement du compacteur au coût de 3 000 \$ taxes incluses;
- De payer à l'entreprise Strongco Équipement la balance de paiement de la chargeuse sur pneus au coût de 1 128,75 \$ taxes incluses et retenue soustraite.

10-03-15

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS DE 1 100 LITRES PAYABLE AU POSTE ÉCOCENTRE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est interdit dans son nouveau devis de collecte sélective l'utilisation des conteneurs à chargement arrière pour le recyclage;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est procède au rachat des conteneurs à chargement arrière des commerces qui en sont propriétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les bacs roulants de 1 100 litres remplaceront les conteneurs à chargement arrière dès juillet 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la seule soumission reçue pour le rachat des conteneurs et la fourniture des bacs de 1 100 litres a été déposée par Équipements Omnibac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de bacs roulants de 1 100 litres et de rachat des conteneurs à chargement arrière à l'entreprise Équipements Omnibac au coût de 24 949,27 \$ taxes incluses payable à même le budget de la collecte sélective au poste « écocentres ».

c. c. M. Daniel Gingras, Équipements Omnibac

10-03-16

**ACHAT DE 50 COMPOSTEURS DOMESTIQUES À NOVA ENVIROCOM**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est organise une séance de formation sur le compostage domestique en mai 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants de cette séance pourront acheter un composteur domestique pour 25 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat de 50 composteurs domestiques et à l'achat d'une soirée de formation à l'entreprise Nova Envirocom pour une somme d'environ 3 500 \$ transport inclus payable à même le budget de la collecte sélective au poste « achat de composteurs ».

10-03-17

**OUVERTURE DE L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX EN AVRIL**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de mandater le directeur général, monsieur Pierre Girard, afin de procéder à l'ouverture de l'Aéroport de Charlevoix en avril, et ce, dès que les conditions climatiques le permettront.

10-03-18

**TÉLÉPHONIE IP : ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE DÉPANNAGE**

**CONSIDÉRANT** l'implantation récente d'un nouveau système de téléphonie IP dans les bâtiments municipaux et scolaires de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cette implantation s'est faite en partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix et la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** certains équipements ont été achetés et sont utilisés conjointement par les trois partenaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour le moment de limiter les accès sur le serveur (call manager) au service informatique de la Commission scolaire pour une question de sécurité (9-1-1);

**CONSIDÉRANT QUE** certains éléments pourront être gérés par les MRC (changement et déblocage de mot de passe pour les boîtes vocales par exemple);

**CONSIDÉRANT** l'organigramme élaboré par la Commission scolaire présentant la trajectoire de service pour la téléphonie IP et le document portant le titre « *Appel de service à la Commission scolaire pour la téléphonie IP* »;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer une personne pour la MRC et une personne par municipalité qui serviront de lien (ou répondant) avec la commission scolaire pour faire les appels de service, s'il y a lieu;

**CONSIDÉRANT** les frais associés à ladite procédure de dépannage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, ce qui suit :

- d'adopter la procédure de dépannage élaborée par la Commission scolaire de Charlevoix, portant le titre de *Trajectoire de service pour la téléphonie IP* et *Appel de service à la Commission scolaire pour la téléphonie IP*;
- de nommer madame Caroline Dion à titre de répondante de la MRC pour la téléphonie IP auprès de la Commission scolaire de Charlevoix;
- de transmettre la procédure de dépannage aux municipalités et au CLD pour adoption en leur demandant de nommer à leur tour un répondant pour la téléphonie IP auprès de la Commission scolaire.

c. c. M. Réjean Tremblay, Commission scolaire de Charlevoix

10-03-19

**LOTS INTRAMUNICIPAUX, RÉNOVATIONS À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL DES PALISSADES, OCTROI D'UN CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** les travaux de rénovation réalisés sur le bâtiment principal des Palissades au cours des dernières années (réfection de la toiture, du patio arrière, du système central de chauffage, etc.);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter d'autres améliorations intérieures à ce bâtiment, notamment en ce qui a trait aux armoires, comptoirs et couvres-planchers et ce, pour un montant ne dépassant pas 25 000 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer un contrat de rénovation intérieure du bâtiment principal des Palissades à Construction François Belley, afin de procéder au remplacement des armoires, comptoirs et couvres-planchers, et ce, conditionnellement au renouvellement de la convention de gestion territoriale avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui vient à échéance le 13 juillet 2010.

Il est également résolu de financer ces investissements pour une somme de 4 000 \$ au budget 2010 des lots intramunicipaux et d'utiliser le surplus accumulé du fond des lots intramunicipaux pour financer les autres coûts.

10-03-20

**OPPOSITION À LA SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES, DEMANDE D'APPUI DE LA FQM**

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

**ATTENDU QU'**en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n<sup>o</sup> 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

**ATTENDU QUE** l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QUE** l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

**ATTENDU QUE** la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

**ATTENDU QUE** la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanéité des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanéité d'élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

**ATTENDU QUE** le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement :

De réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à madame Pauline Marois, députée de la circonscription de Charlevoix, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à madame Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

- c. c. M<sup>me</sup> Michelle Courchesne, ministre, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
M<sup>me</sup> Pauline Marois, députée de Charlevoix  
M. Bernard Généreux, Fédération Québécoise des Municipalités  
M<sup>me</sup> Josée Bouchard, présidente, Fédération des commissions scolaires du Québec

10-03-21

**ENTENTE AVEC VEOLIA ENVIRONNEMENT POUR LA VALORISATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est désire valoriser les matériaux de construction qu'elle reçoit au LET;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'étude de plusieurs scénarios, le triage manuel des matériaux de construction est une entreprise trop laborieuse et peu efficace;

**CONSIDÉRANT QUE** Veolia Environnement opère une usine très moderne et hautement mécanisée de tri des matériaux de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** le sous-produit de cette usine de Veolia Environnement peut servir de recouvrement journalier des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** Veolia Environnement offre gratuitement ce sous-produit à la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheminer, pour leur valorisation, les matériaux de construction chez Veolia Environnement à Québec selon l'entente convenue entre les parties jusqu'au 31 décembre 2010.

c. c. M. Daniel Labrie, Veolia Environnement

10-03-22

**ÉCOCENTRES, ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit mettre en place des écocentres en 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écocentre de Saint-Siméon permet de desservir de façon saisonnière la population située à l'extrémité est de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le parc à conteneurs situé au bout du boulevard Kane à La Malbaie est un bon emplacement pour opérer un écocentre saisonnier pouvant desservir la population située au sud de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le LET est un bon emplacement pour desservir l'ensemble de la population située au nord de la MRC de même que l'ensemble de la population de la MRC durant toute l'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'accepter l'entente de principe suivante concernant les écocentres :

Responsabilités de la MRC (budget écocentres) :

- Infrastructures, aménagements et équipements;
- Transbordement des matières;
- Traitement des matières;
- Le coaching des ressources humaines;
- Publicité régionale.

Responsabilités des municipalités (La Malbaie, Saint-Siméon) :

- Ressources humaines à l'écocentre;
- Revenus des usagers;
- Revenus des métaux;
- Publicité municipale.

c. c. M<sup>me</sup> Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

10-03-23

**REPRÉSENTATION DE LA MRC AU FORUM JEUNESSE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE JUSQU'EN MAI 2012, NOMINATION DE MONSIEUR DANNY DUFOUR**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de nommer monsieur Danny Dufour de Place aux jeunes Charlevoix, à titre de représentant de la MRC au Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale jusqu'en mai 2012.

10-03-24

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'investir une somme de 10 000 \$, à même l'enveloppe financière prévue dans le cadre du contrat de diversification et développement de la MRC de Charlevoix-Est, pour la réalisation de la phase 2 du bilan de santé de la MRC et du CLD visant la priorisation du développement économique par le conseil des maires, et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du comité de diversification.

10-03-25

**LOCATION D'UN ESPACE AU SALON DE CHARLEVOIX, LES 16, 17 ET 18 AVRIL 2010**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de louer un espace au Salon de Charlevoix les 16, 17 et 18 avril 2010 pour la promotion du projet résidentiel « Mieux consommer ».

10-03-26

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 20 h 4, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'ajourner la présente séance au jeudi 8 avril prochain à 17 h.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mars 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le huitième jour d'avril deux mille dix (08/04/10) à 17 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine  
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts

**Est absent :**

M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, et monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, assistent également à la séance.

**10-03-27**

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010**

Le maire de Saint-Irénée, monsieur Pierre Boudreault, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois de mars 2010 à 17 h.

**10-03-28**

**OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE SÉLECTIVE 2010-2015**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de collecte sélective sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est prend fin en juillet 2010;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'étude de municipalisation de la collecte sélective réalisée par Consultants Enviroconseil;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres pour la collecte sélective pour une période de 5 ans;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de la rencontre du conseil des maires tenue le 8 avril 2010 à 16 h concernant les différentes options pour la réalisation de la collecte sélective sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'octroyer le contrat de la collecte sélective 2010-2015 pour une période de 5 ans et selon l'option B avec camions Multi-Box ou équivalents à l'entreprise Aurel Harvey & Fils au coût de 2 009 175 \$ taxes incluses.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils

10-03-29

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LES SERVITUDES D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CHEMIN SNIGOLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a réalisé avec Hydro-Québec le prolongement du réseau électrique triphasé vers son LET à l'automne 2008;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'implantation de ce réseau des contrats de servitudes doivent être conclus entre des citoyens ayant des propriétés sur le chemin Snigole et Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité financière de la MRC de faire réaliser ces contrats de servitudes;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la notaire Lise Robitaille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le mandat de réalisation des treize (13) contrats de servitudes à Me Lise Robitaille, notaire, au coût de 7 499,56 \$ taxes incluses payable à même le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 170-02-08 de conversion du Lieu d'enfouissement sanitaire en Lieu d'enfouissement technique.

c. c. M<sup>me</sup> Lise Robitaille, notaire

10-03-30

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ POUR L'ÉCOCENTRE DU LET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opérera dès le printemps 2010 un écocentre au LET;

**CONSIDÉRANT QU'**une ressource humaine supplémentaire est nécessaire en période estivale pour le bon fonctionnement de cet écocentre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de monsieur Yan Harvey à titre de préposé à l'écocentre du LET.

10-03-31

**RÉALISATION DE PLANS POUR L'ÉCOCENTRE DU LET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opérera dès le printemps 2010 un écocentre au LET;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans d'aménagement sont nécessaires pour réaliser l'aménagement de l'écocentre;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services des Consultants Enviroconseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réalisation des plans d'aménagement de l'écocentre à Consultants Enviroconseil au coût de 7 620 \$ plus taxes payable à même le budget des écocentres.

c. c. M. François Bergeron de Consultants Enviroconseil

10-03-32

**RÉALISATION D'UN POSTE DE CHARGEMENT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est transborde vers l'entreprise Veolia Environnement les matériaux de construction qu'elle reçoit au LET;

**CONSIDÉRANT QUE** cette opération de transbordement nécessite la construction d'un poste de chargement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de procéder à l'achat de blocs de ciment et à l'engagement d'une pelle mécanique au coût d'environ 4 000 \$ payable à même le budget des écocentres pour réaliser le poste de chargement des matériaux de construction.

10-03-33

**CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LES BACS ROULANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit déménager ses bacs roulants pour des raisons évidentes d'esthétique;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Construction François Belley inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de construction d'abri pour les bacs roulants à Construction François Belley inc. au coût approximatif de 8 500 \$ plus taxes payable à même le budget de l'entretien des bâtiments de la MRC.

10-03-34

**ACHAT D'UN CONTENEUR ROLL-OFF SUPPLÉMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est opérera dès le printemps 2010 un écocentre au LET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un conteneur *Roll-Off* pour l'écocentre au LET pour une somme de 5 560 \$ plus taxes et livraison incluse à Durabac payable au poste des écocentres.

10-03-35

**GALA DE LA RÉUSSITE 2010**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'offrir une bourse de 300 \$ pour le 15e anniversaire du Gala de la réussite 2010 du Centre d'études collégiales en Charlevoix.

10-03-36

**DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT AU CENTRE DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DE CHARLEVOIX**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer madame Lise Lapointe à titre de déléguée pour le Centre de santé et services sociaux de Charlevoix.

10-03-37

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à la levée de la séance à 17 h 10.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier